

SECTEUR DE L'EMPSA PÔLE VOIRONNAIS



HORAIRES D'OUVERTURE

- Du **lundi au vendredi**
- De **9h00 à 17h00**

CONTACTS

- 📞 | 04 76 56 43 91
- ✉️ | empsa@ch-alpes-isere.fr
- ✉️ | Centre Hospitalier Alpes-Isère
EMPSA - Pôle Voironnais
3 rue de la Gare, 38120 Saint-Égrève
- 🌐 | www.ch-alpes-isere.fr

**REJOIGNEZ LE CHAI
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE

Équipe Mobile de Psychiatrie du Sujet Âgé
EMPSA

PRÉSENTATION DE L'EMPSA

Pour qui ?

L'EMPSA est l'**Équipe Mobile de Psychiatrie du Sujet Âgé**. Elle intervient auprès des personnes âgées :

- À partir de **70 ans** ;
- Présentant des **troubles d'allure psychiatrique** ;
- Résidant à **domicile** ou en **structure médico-sociale** ;
- **Sans suivi psychiatrique**, où le cas échéant, avec l'accord du médecin spécialiste.

LES MISSIONS DE L'EMPSA

Pourquoi ?

Les missions de l'EMPSA sont de :

- Évaluer et diagnostiquer les troubles psychiatriques du sujet âgé ;
- Donner un avis thérapeutique et des préconisations de soins ;
- Conseiller l'orientation dans les dispositifs de soins auprès des partenaires ;
- Être un lieu ressource, de conseil et de formation auprès des professionnels intervenant dans des situations relevant de la psychiatrie du sujet âgé.

QUI PEUT CONTACTER L'EMPSA ?

L'EMPSA intervient **après accord du médecin traitant** et en dehors de l'urgence, à la demande de tout professionnel de santé.

Des renseignements médicaux sont nécessaires (antécédents, traitement actuels, biologie, imagerie, anamnèse, statut cognitif...).

Solliciter l'EMPSA

- **Sur MonSisra** : rechercher « Équipe Mobile de Psychiatrie du Sujet Âgé ». Document accessible en ligne.
- **À défaut, une fiche de demande d'intervention** peut être transmise après contact par mail à :
empsa@ch-alpes-isere.fr

Une équipe pluri-professionnelle

- Médecin géronto-psychiatre
- Cadre de santé
- Infirmiers
- Psychologue
- Secrétaire



L'EMPSA n'intervient pas en urgence, ne fait pas de suivi au long cours, ni de prescription directe.

Après concertation, il pourra être proposé :

- Une visite à domicile ou en structure ;
- Un bilan dans les locaux de l'EMPSA ;
- Éventuellement une ré-orientation vers un service plus adapté à la prise en charge ;
- Télémédecine : Téléconsultation, Téléexpertise, Téléstaff, Téléformation aux EHPAD.